



Cabinet du Maire
Tél : 03 88 49 95 84
Fax : 03 88 49 90 83
Courriel : cabinet@obernai.fr
Nos. réf. : BF / NT n°2025-1199

Obernai, le 20 juin 2025

Madame Catherine EDEL-LAURENT
Conseillère municipale d'Obernai

Objet : Réponses - Questions orales - Conseil municipal du 23 juin 2025

1. Square et Halle Bugeaud

Le Maréchal Bugeaud est reconnu comme un brillant stratège militaire. Il s'est illustré lors des guerres napoléoniennes par son audace sur le champ de bataille. Ses compétences tactiques ont forgé sa réputation dans la tradition militaire française. Cette image de héros s'est consolidée grâce à ses multiples victoires militaires. Toutefois, son personnage est au cœur d'une controverse qui perdure.

Son entrée en Algérie inaugura une période marquée par une politique coloniale agressive. Bugeaud mit en place des stratégies pour mater les résistances locales avec fermeté. Il adopta des méthodes de répression qui visaient à écraser toute opposition. Parmi ces méthodes, la politique de la terre brûlée fut particulièrement utilisée. Des villages entiers furent pillés et détruits sous son commandement. Ces actions causèrent des ravages considérables dans les populations locales. Les massacres et les violences commises ont laissé des cicatrices profondes.

Certains historiens qualifient ces actions de génocidaires. Les critiques dénoncent l'usage excessif de la force et une brutalité inouïe. On lui reproche d'avoir défini l'autorité militaire de façon impitoyable. Son attitude est perçue comme symbole d'un colonialisme exercé sans pitié. Les méthodes de répression de Bugeaud restent gravées dans les mémoires. Les communautés algériennes évoquent avec douleur sa politique répressive. Sa double réputation divise l'opinion entre admiration et condamnation morale. D'un côté, ses exploits militaires lui valent le titre de héros national. De l'autre, les violences coloniales ternissent son image historiquement. Son rôle dans l'oppression alimente la réflexion sur le pouvoir colonial. L'héritage de Bugeaud invite à revisiter les pages sombres de l'histoire coloniale. Sa figure controversée est le reflet d'un passé où le militarisme surpassait l'éthique. Il est souvent évoqué comme le symbole des excès d'un colonialisme autoritaire.

Son parcours met en lumière le dilemme entre prestige militaire et brutalité. La complexité de sa personnalité continue de nourrir des débats passionnés. Ainsi, le Maréchal Bugeaud demeure une icône historique ambivalente entre gloire et violence historique.



2. Terrasse éphémère Place du Marché

La Ville d'Obernai, 2^{ème} Ville touristique du Bas-Rhin compte 65 restaurants et points de restauration, y compris de vente à emporter. L'occupation du domaine public est régie par la Ville et nous comptons :

- 13 terrasses d'une surface de 367,33 m² en période hivernale,
- 26 terrasses d'une surface de 775,85 m² en période estivale,
- une terrasse éphémère de 18 m² sur la Place du Marché de juin à septembre.

Pour rappel, 7 000 restaurants ont fait faillite en 2024, en France, eu égard aux évolutions des comportements de nombreux concitoyens depuis la crise du COVID et les augmentations conséquentes des coûts énergétiques.

Nos restaurateurs obernois ont également été impactés et nous avons à cœur de les soutenir notamment à travers l'installation de terrasses qui :

- sont extrêmement appréciées par les habitants d'Obernai, des environs et des visiteurs,
- sont conformes à la charte des terrasses,
- respectent les emprises à louer pour la période hivernale (1^{er} novembre au 28 février) et la période estivale (1^{er} mars au 31 octobre),
- sont indispensables aux équilibres économiques des professionnels en question eu égard aux coûts d'exploitation en progression.

Dans les années 1995-2000, nous avons déjà évoqué avec l'ancien Maire, la possibilité de mettre une petite terrasse sur la Place du Marché. Sollicitée par le propriétaire de l'établissement Qui Dit Vin, la mise en place de cette terrasse éphémère sur une petite emprise de 18 m² s'inscrit dans la vitalité touristique de notre Ville, répond aux réglementations, agréée les consommateurs qui s'y rendent et n'indispose en rien les autres propriétaires des terrasses à proximité.

Il est des établissements de restauration qui ont la chance de bénéficier de l'emprise au sol où une installation de terrasse est possible, d'autres établissements n'ont pas cette chance eu égard à la sociologie urbaine de notre Ville.

Nous avons également octroyé, il y a plusieurs années, le droit d'installation de terrasse sur une emprise de 5 places de stationnement sur la Place de l'Etoile en veillant à l'équilibre entre stationnement nécessaire, agrémentation de la place et satisfaction des usagers quant à l'offre de terrasse.

3. Eclairage public

Tous les éléments et les évolutions concernant l'éclairage public de la Ville d'Obernai ont fait, à l'instant, dans cette séance du Conseil municipal, l'objet d'une information complète.

Bernard FISCHER

Maire d'Obernai
Conseiller Régional

